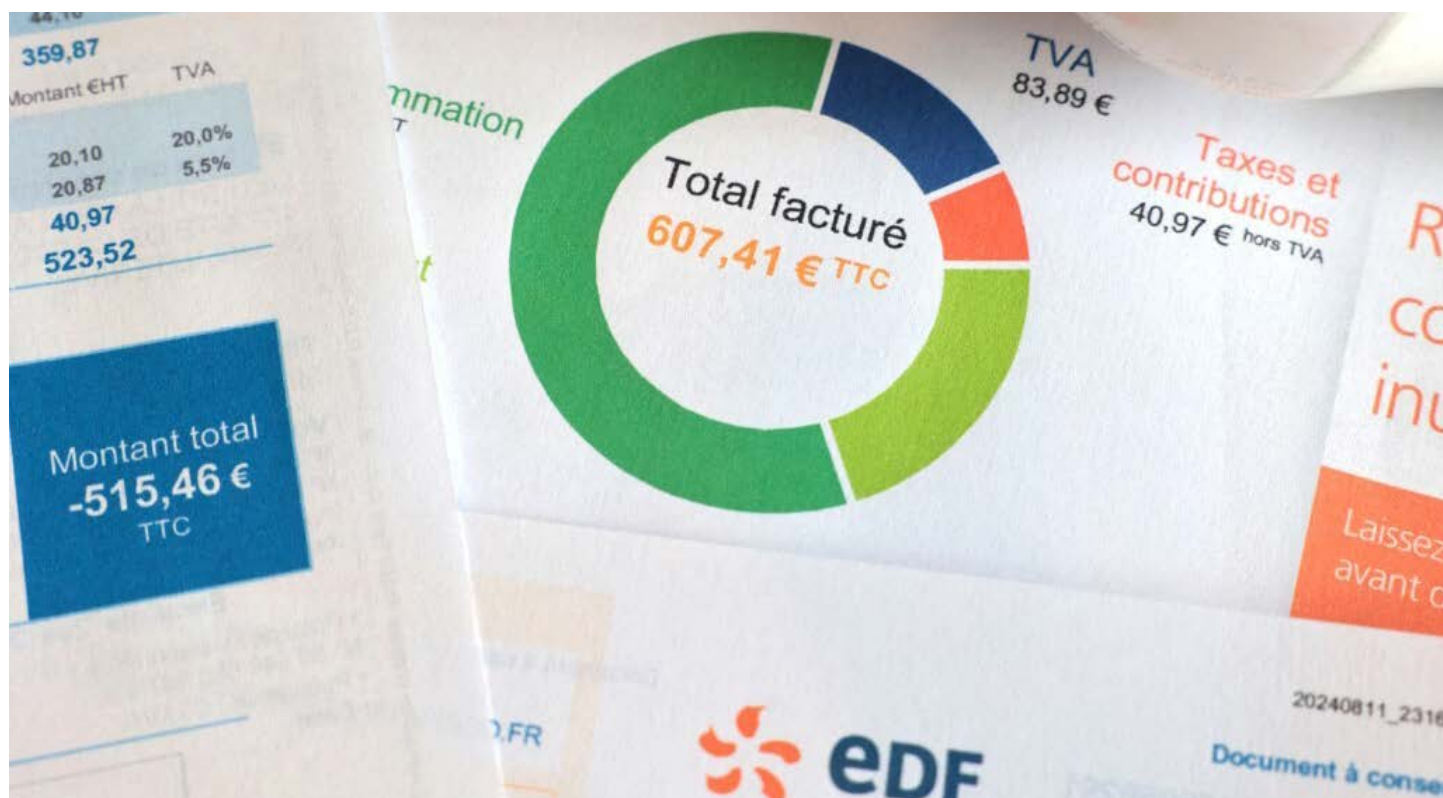


PRIX DE L'ÉNERGIE

L'exécutif cherche à désamorcer le dossier explosif des factures d'électricité



Le gouvernement envisage un geste fiscal pour alléger les factures d'électricité. HANS LUCAS VIA AFP - SEBASTIEN LAPEYRERE

Alors que la feuille de route énergétique de la France se fait toujours attendre, le gouvernement promet un « grand plan d'investissements » et envisage même un geste fiscal pour faire baisser la facture d'électricité. Une manière positive d'aborder un dossier particulièrement sensible où chaque décision rallume les divisions.

MARINE GODELIER ET JULIETTE RAYNAL

C'est un cadeau de Noël très attendu qu'a annoncé le Premier ministre, Sébastien Lecornu, il y a quelques jours : d'ici à la fin de l'année, le gouvernement prendra des « dé-

cisions » sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), ce décret censé fixer la trajectoire de la France en la matière. Un dossier explosif, tant la question du nucléaire, des éoliennes et des panneaux solaires divise les Français, encore marqués par l'envolée des tarifs de l'électricité pendant la crise.

Alors, pour désamorcer la bombe, l'exécutif vient de dégainer une nouvelle promesse : afin de « baisser les factures », un « grand plan d'investissements » sera présenté prochainement, a fait savoir mercredi le ministre de l'Economie, Roland Lescure, sur *France Inter*. « Plusieurs scénarios » sont déjà à l'étude pour y parvenir, à la demande de Sébastien Lecornu, a-t-il ajouté.

Concrètement, de quoi s'agit-il ? Il y a deux ans, Bercy et EDF avaient déjà annoncé un accord « historique » pour contenir les prix de l'électricité. En effet, l'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique),

le dispositif qui oblige EDF à vendre une partie de sa production à un montant défini par l'Etat, doit s'éteindre fin 2025. Le mécanisme choisi pour le remplacer (le « post-Arenh ») consistait à laisser l'énergéticien fixer librement ses tarifs en fonction du marché, sans aucune régulation, puisque celui-ci n'interviendrait qu'*a posteriori*, en cas de flambée des cours.

La PPE repackagée en grand plan d'investissements

Mais alors même que ce système est largement décrié par les consommateurs, il n'est « pas remis en cause », affirme-t-on dans l'entourage de Roland Lescure. En l'espèce, le vaste plan de réduction des factures annoncé mercredi, dont les contours restent très flous, renvoie surtout à la programmation pluriannuelle de l'énergie elle-même.

« Il y a 50 ans, des leaders politiques ont décidé de lancer un grand plan d'investissement

dans les centrales nucléaires qui nous permettent aujourd'hui d'avoir l'électricité la plus décarbonée d'Europe et la moins chère d'Europe. [...] La première chose que me demande le Premier ministre, c'est de lui faire des propositions pour continuer ces engagements », a souligné Roland Lescure sur France Inter.

Or, il ne s'agit pas d'une nouveauté, loin de là. A l'origine, le gouvernement devait présenter un projet de loi sur le sujet avant l'été 2023 (comme le lui obligeait le Code de l'Energie), avant de publier la fameuse PPE dans la foulée. De « juillet 2023 », l'échéance avait glissé à « fin janvier 2024 » puis « au premier semestre de l'année », jusqu'à ce que Roland Lescure, à l'époque ministre délégué à l'Industrie et à l'Energie, annonce une publication « probablement second semestre » de 2024 du décret.

En juin 2025, alors que rien n'avait encore vu le jour, le ministre de l'Energie du moment, Marc Ferracci, faisait quant à lui miroiter une publication « avant la rentrée » de septembre 2025 auprès de *La Tribune Dimanche*. En remettant une pièce dans la machine, l'exécutif cherche donc, une nouvelle fois, à gagner du temps.

« Il y a besoin de ce texte pour prendre la décision finale d'investissement dans les réacteurs nucléaires EPR2. Mais étant donné que l'on se couvre de ridicule en ne parvenant pas à le publier, et que tout le monde verra bientôt le sketch de l'accord post-Arenh, puisque l'Etat distribuera zéro centime aux consommateurs l'an prochain, [...] le gouvernement essaie de s'inscrire dans une communication positive », lâche un fin connaisseur du secteur.

Alléger la fiscalité sur l'électricité...

Une autre piste envisagée pour alléger la facture d'électricité des consommateurs, cette fois-ci à très court terme, consiste à diminuer la fiscalité. Si le locataire de Bercy n'entend pas toucher à la TVA, au grand dam du RN, il se montre prêt à étudier une baisse de l'accise. « Nous allons regarder de manière sérieuse des amendements qui tournent au Sénat et à l'Assemblée pour baisser les assises sur l'électricité », a ainsi confirmé ce matin Roland Lescure sur les ondes de la radio publique.

Depuis 2023, l'accise portant sur l'électricité remplace l'ancienne Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Il s'agit d'une taxe obligatoire, intégrée dans le prix final de l'électricité et collectée par les fournisseurs, qui la reversent ensuite à l'État. L'accise s'élève aujourd'hui à près de 30 euros par mégawatt-heure pour les ménages et à près de 26 euros pour les entreprises. A la différence de la TICFE, cet impôt est affecté aux recettes générales de l'État et n'est plus lié juridiquement aux dépenses destinées à sou-

tenir le développement des énergies renouvelables.

« Aujourd'hui, le niveau de l'accise est deux fois plus élevé sur l'électricité que sur le gaz. Notre système de fiscalité n'est pas cohérent avec nos ambitions de décarbonation qui nécessitent de sortir du gaz fossile en électrifiant les usages », déplore Jacques Percebois, professeur d'économie spécialiste des marchés de l'énergie. « Une des principales hypothèses consiste à diminuer, à terme, de 6 euros euros du mégawatt-heure l'accise sur l'électricité. Cela permettrait de baisser de l'ordre de 3 à 4% le prix du tarif réglementé de vente », rapporte un expert des politiques énergétiques.

... et augmenter celle sur le gaz

Cette mesure, très efficace pour soulager le porte-monnaie des Français et rendant le recours à l'électricité plus attractif, présente toutefois un inconvénient majeur : son coût, évalué à 2,5 milliards d'euros. Pour la financer, plusieurs amendements parlementaires, dont celui du sénateur de Meurthe-et-Moselle Jean-François Husson (LR) proposent, en contrepartie, de relever l'accise sur le gaz naturel. « Une telle mesure risque de susciter l'opposition d'une large majorité des députés, aussi bien du côté du RN que d'une partie de la gauche », pointe le spécialiste susmentionné.

« Les accises sont directement pilotables. (...) Bien sûr, ce n'est pas si facile de baisser la taxe sur l'électricité et de l'augmenter sur le gaz mais cela s'organise », défend, de son côté, Agnès Pannier-Runacher, députée du Pas-de-Calais. Laquelle plaide déjà pour cette réforme de la fiscalité de l'énergie lorsqu'elle était ministre de la Transition énergétique.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement s'appuie sur ce levier fiscal pour jouer sur la facture des ménages. Lors du précédent budget, l'exécutif avait justement profité d'une baisse des prix sur le marché de gros, entraînant mécaniquement une baisse du tarif payé par le consommateur, afin de relever l'accise sur l'électricité. De sorte que la facture des Français avait quand même diminué... L'exécutif de l'époque s'était ainsi attribué un effet positif pour le pouvoir d'achat des ménages, alors même qu'ils auraient pu bénéficier d'une baisse plus importante s'il n'y avait pas eu cette hausse de la fiscalité.

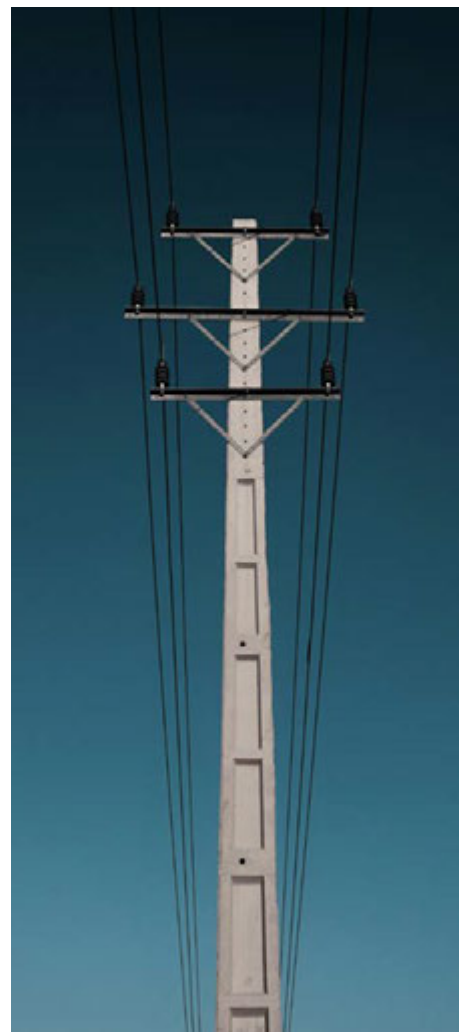
Electrifier les usages sans peser sur le budget

Depuis, cette chute du cours de l'électricité sur le marché de gros n'a fait que se poursuivre. « Pour la deuxième journée consécutive, le prix pour l'année prochaine se situe en dessous de la barre des 50 euros du mégawatt-heure. C'est une première depuis 2020 », sou-

ligne un expert du marché de l'électricité. De sorte que le prix du tarif réglementé de vente (TRV) pourrait diminuer en 2026 quand bien même le gouvernement ne parvenait pas à alléger la fiscalité sur l'électricité.

Un dernier levier permettrait de diminuer la facture énergétique des ménages : l'électrification des usages. Et pour cause, les moteurs électriques des voitures tout comme les systèmes de pompes à chaleur sont réputés plus efficaces que leurs équivalents thermiques. De quoi diminuer sensiblement les volumes consommés.

Néanmoins, là encore une limite se présente. « Alors qu'historiquement l'achat des véhicules électriques et des pompes à chaleur étaient soutenus par les finances publiques, ce soutien s'effectue désormais par un mécanisme extra-budgétaire : les certificats d'économies d'énergie (CEE) », rappelle le spécialiste du secteur. Or, l'augmentation du volume des CEE, dont doivent s'acquitter les fournisseurs d'énergie, se répercutera, in fine, sur la facture des ménages, préviennent de nombreux observateurs. Un énième casse-tête à résoudre. **LT**



Pylone AMIR MALEKY - UNSPLASH